

EPCC Travail et Culture
 42 rue Jules Guesde
 38 550 Saint Maurice l'Exil
 tél 04 74 29 45 26
 fax 04 74 86 61 58

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
 L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
 "TRAVAIL ET CULTURE"
 DU MARDI 24 JANVIER 2017
 A SAINT MAURICE L'EXIL**

Le mardi 24 janvier deux mille dix-sept, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle "Travail et Culture", s'est réuni en Mairie de Saint Maurice l'Exil sur une convocation en date du 17/01/2017

En présence de :

- Représentants de la Mairie de Saint Maurice l'Exil : Louis Corradini, Marie-Louise Reboulet, Farida Yacouba
Représentants de la Mairie de Salaise sur Sanne : Françoise Buniazet
Personnalités qualifiées Les Amis de Travail et Culture : Josette Dumont
Personnalités qualifiées CIE Rhodia : André Mondange
Représentants du personnel : Nelly Chanaux, Nathalie Garcia-Laurent
Le Directeur : Philippe Briot
Secrétaire de séance : Cyrille Ghebbano



Excusés avec pouvoir : Jean-Luc Bochart à Josette Dumont – Michèle Bet à Françoise Buniazet

Présents : 8
 Exprimés : 10

Délibération n° 2017-001 : budget primitif 2017

OBJET :

Le budget primitif présenté pour 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 798 730 euros HT répartis comme suit :

	DÉPENSES HT	RECETTES HT
FONCTIONNEMENT	793 327 €	793 327 €
INVESTISSEMENT	5 403 €	5 403 €
TOTAL	798 730 €	798 730 €

Il est proposé de voter au niveau du chapitre la section de fonctionnement et d'investissement des budgets de l'EPCC Travail et Culture.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu la loi N° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création des Etablissements publics de coopération culturelle,
- Vu le décret N° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code des collectivités territoriales,
- Vu la loi N°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que la loi N° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création des Etablissements publics de coopération culturelle,
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2013 relatif à la création de l'EPCC Travail et Culture
- Vu les statuts de l'EPCC Travail et Culture,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DECIDE :

D'approuver le budget primitif 2017 tel que présenté en annexe.

Approuvé à l'unanimité.

Fait à Saint Maurice l'Exil,
 le 31 janvier 2017
 La Vice-Présidente,
 Michèle BET

Exécutoire compte-tenu de la réception
 en sous-préfecture le 03/02/2017
 Et de la notification et / ou publication du 09/02/2017



EPCC Travail et Culture
42 rue Jules Guesde
38 550 Saint Maurice l'Exil
tél 04 74 29 45 26
fax 04 74 86 61 58

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
"TRAVAIL ET CULTURE"
DU MARDI 24 JANVIER 2017
A SAINT MAURICE L'EXIL

Le mardi 24 janvier deux mille dix-sept, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle "Travail et Culture", s'est réuni en Mairie de Saint Maurice l'Exil sur une convocation en date du 17/01/2017

En présence de :

Représentants de la Mairie de Saint Maurice l'Exil : Louis Corradini, Marie-Louise Reboulet, Farida Yacouba

Représentants de la Mairie de Salaise sur Sanne : Françoise Buniazet

Personnalités qualifiées Les Amis de Travail et Culture : Josette Dumont

Personnalités qualifiées CIE Rhodia : André Mondange

Représentants du personnel : Nelly Chanaux, Nathalie Garcia-Laurent

Le Directeur : Philippe Briot

Secrétaire de séance : Cyrille Ghebbano

Excusés avec pouvoir : Jean-Luc Bochard à Josette Dumont – Michèle Bet à Françoise Buniazet

Présents : 8

Exprimés : 10

Délibération n° 2017-002 : délégation faite aux maires de Salaise sur Sanne et Saint Maurice l'Exil

OBJET :

Dans le cadre de l'entrée des communes de St Clair du Rhône et St Alban du Rhône au sein de l'EPCC Travail Et Culture, de nouveaux statuts ont été rédigés. Ils vont être soumis au vote des 4 communes membres et transmis à la Préfecture. Ensuite, un nouveau Conseil d'Administration se mettra en place après signature de l'arrêté Préfectoral.

Le temps que la Préfecture officialise ces nouveaux statuts, il est proposé au Conseil d'Administration de mandater Mrs Philippe GENTY, maire de Saint Maurice l'Exil et Gilles VIAL, maire de Salaise sur Sanne afin de porter le projet de l'EPCC Travail Et Culture auprès de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, le Département de l'Isère, la Région Auvergne Rhône-Alpes ainsi que la DRAC Auvergne Rhône-Alpes ou autres institutions.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu la loi N° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création des Etablissements publics de coopération culturelle,
- Vu le décret N° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code des collectivités territoriales,
- Vu la loi N°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que la loi N° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création des Etablissements publics de coopération culturelle,
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2013 relatif à la création de l'EPCC Travail et Culture
- Vu les statuts de l'EPCC Travail et Culture,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DECIDE :

De mandater Mrs Philippe GENTY, maire de Saint Maurice l'Exil et Gilles VIAL, maire de Salaise sur Sanne afin de porter le projet de l'EPCC Travail Et Culture auprès de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, le Département de l'Isère, la Région Auvergne Rhône-Alpes ainsi que la DRAC Auvergne Rhône-Alpes ou autres institutions.

Approuvé à l'unanimité.

Fait à Saint Maurice l'Exil,
le 31 janvier 2017
La Vice-Présidente,
Michèle BET

Exécutoire compte-tenu de la réception
en sous-préfecture le 07.02.2017
Et de la notification et / ou publication du 08.02.2017



EPCC Travail et Culture
42 rue Jules Guesde
38 550 Saint Maurice l'Exil
tél 04 74 29 45 26
fax 04 74 86 61 58

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
"TRAVAIL ET CULTURE"
DU MARDI 24 JANVIER 2017
A SAINT MAURICE L'EXIL

Le mardi 24 janvier deux mille dix-sept, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle "Travail et Culture", s'est réuni en Mairie de Saint Maurice l'Exil sur une convocation en date du 17/01/2017

En présence de :

Représentants de la Mairie de Saint Maurice l'Exil : Louis Corradini, Marie-Louise Reboulet, Farida Yacouba
Représentants de la Mairie de Salaise sur Sanne : Françoise Buniazet
Personnalités qualifiées Les Amis de Travail et Culture : Josette Dumont
Personnalités qualifiées CIE Rhodia : André Mondange
Représentants du personnel : Nelly Chanaux, Nathalie Garcia-Laurent
Le Directeur : Philippe Briot
Secrétaire de séance : Cyrille Ghebbano

Excusés avec pouvoir : Jean-Luc Bochard à Josette Dumont – Michèle Bet à Françoise Buniazet

Présents : 8

Exprimés : 10

Délibération n° 2017-003 : adhésion à l'association Radio Pirailons

OBJET :

Radio d'ici, radio associative située à Saint Julien Molin Molette (avec reprises sur Annonay) est un partenaire de Travail et Culture depuis plusieurs saisons.

En plus du partenariat actuel (temps d'antenne), il est proposé d'adhérer à l'association Radio Pirailons pour un montant de 20 euros. Cette adhésion permettrait d'enregistrer des émissions spéciales et de les déposer en podcast sur le site de la radio www.radiodici.com

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu la loi N° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création des Etablissements publics de coopération culturelle,
- Vu le décret N° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Etablissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code des collectivités territoriales,
- Vu la loi N°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que la loi N° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création des Etablissements publics de coopération culturelle,
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2013 relatif à la création de l'EPCC Travail et Culture
- Vu les statuts de l'EPCC Travail et Culture,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DECIDE :

D'approuver l'adhésion à l'association Radio Pirailons pour un montant de 20 euros.

Approuvé à l'unanimité.

Fait à Saint Maurice l'Exil,
le 31 janvier 2017
La Vice-Présidente,
Michèle BET

Exécutoire compte-tenu de la réception
en sous-préfecture le... 07 / 02 / 2017
Et de la notification et / ou publication du... 07 / 02 / 2017